



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

football professionnel

Question écrite n° 83428

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les primes octroyées aux footballeurs de l'équipe de France dans le cadre du Mondial. Au vu des récents événements et des piètres résultats de l'équipe de France, il lui demande si une réflexion va être menée sur tous les aspects financiers concernant le football.

Texte de la réponse

Le ministère de la santé et des sports (MSS) est très attentif au développement du sport de haut niveau. À ce titre, il soutient notamment la préparation des équipes de France. Chaque année, près de 70 % des crédits alloués par le MSS aux fédérations sportives permettent de financer l'aide aux sportifs de haut niveau, politique inscrite en action 2 du programme sport « Développement du sport de haut niveau ». Contrairement à la majorité des fédérations sportives, aucune aide n'est attribuée par l'État à la Fédération française de football (FFF) concernant l'ensemble des coûts inhérents à l'équipe de France senior garçon. Ainsi, seuls les partenariats privés contractualisés par la FFF permettent de verser des primes aux joueurs. En 2010, le soutien financier du ministère à la FFF (1,39 % du budget de la fédération) est circonscrit aux seules actions en faveur du développement du football féminin, de la lutte contre les incivilités et du soutien à l'arbitrage. D'un point de vue financier, l'État n'est pas engagé par les primes attribuées aux joueurs de l'équipe de France masculine de football. S'agissant de la question du bien-fondé du versement par la Fédération française de football de telles primes aux joueurs de l'équipe nationale engagés dans le championnat du monde 2010, il est important de souligner que compte tenu de l'échec sportif et de ses conséquences médiatiques dommageables, la FFF et les joueurs sélectionnés en Afrique du Sud, conscients des problèmes d'image qu'ils ont suscités, ont d'ores et déjà annoncé qu'aucune prime ne serait attribuée. La nomination d'un nouveau sélectionneur, la prise de conscience des dirigeants de la fédération et la tenue des états généraux du football à l'automne 2010 sont autant d'éléments qui devraient permettre à la première fédération sportive de notre pays par le nombre de licenciés, de retrouver une structuration, une image et un niveau sportif plus conformes aux attentes. Les aspects financiers, en particulier, figureront à l'ordre du jour des états généraux, au même titre que les thèmes de la formation, de l'exemplarité ou de la compétitivité. La victoire et le comportement exemplaire de l'équipe de France des moins de 19 ans aux derniers championnats d'Europe démontrent que les nouvelles générations sont déjà prêtes à relever ce défi.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83428

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7511

Réponse publiée le : 12 octobre 2010, page 11231